

Association Vélo à Saint Denis  
Monsieur Daniel RIGAUD  
Président

Saint Denis, le 16 février 2015

Monsieur le Président,

C'est avec la plus grande attention que nous avons pris connaissance de votre courrier concernant l'état et l'avancée des aménagements cyclables dans notre département.

En effet, notre département accuse en la matière un retard important du pour l'essentiel aux fortes contraintes budgétaires qui pèsent sur notre collectivité depuis 10 ans.

Les transferts de charge décidés par l'Etat en 2004 au titre d'un nouvel acte de décentralisation ont entraîné pour le Conseil général de la Seine Saint-Denis des dépenses supplémentaires colossales (RSA, rémunération des agents d'entretien dans les collèges, entretien des routes nationales sur notre territoire...).

Aujourd'hui, ces dépenses sont estimées à 2,5 milliards d'euros sur 10 ans sans aucune compensation de l'Etat.

Pourtant, nous n'avons cessé de nous opposer à la tendance, qui dans ce contexte difficile, aurait voulu que les enjeux environnementaux deviennent la variable d'ajustement de l'équilibre de notre budget départemental, sans être toujours entendus de nos collègues socialistes au sein de l'exécutif.

Conscients de l'importance de ces enjeux au regard des constats environnementaux toujours plus alarmants, nous avons la volonté politique, dans le cadre de ces nouvelles élections départementales, de lever le moratoire qui n'a pas rendu suffisamment possible l'application des orientations décidées dans le cadre du plan énergie-climat départemental et du Schéma départemental des itinéraires cyclables.

A cet égard, nous envisageons de poursuivre la lutte que nous avons menée sans relâche ces dernières années pour obtenir de l'Etat des dotations suffisantes aux collectivités, en particulier en direction de notre département.

Dans ce combat contre les politiques d'austérité, nous appelons à une large et constante mobilisation des citoyens et des associations pour que cesse enfin l'étranglement financier imposé à la Seine Saint-Denis, département le plus pauvre de France métropolitaine, et qui de fait nécessite un service public particulièrement fort.

Concernant le réseau de pistes cyclables sur notre territoire, son développement nécessite non seulement des moyens financiers adaptés imposant une remise à plat des choix politiques et budgétaires engagés depuis 2008 mais également le concours de l'ensemble des partenaires concernés. Ainsi, des orientations figurent déjà dans l'agenda 21 départemental, elles appellent l'implication en premier lieu de tous les acteurs de la mobilité et de l'urbanisme à commencer par les collectivités, la Région Ile de France et le STIF.

Dans ce cadre, nous faisons un certain nombre de propositions concrètes :

- le développement des itinéraires cyclables à partir de la révision du Schéma départemental des itinéraires cyclables (mentionné plus haut) mais également dans le sillage de la révision du Plan de Déplacements Urbain (PDU) d'Ile de France et des projets d'aménagement liés à la requalification des routes nationales.
- la densification des stationnements vélos (de type arceaux par exemple), sur l'espace public départemental lors des requalifications de voirie, et au sein des parcs départementaux.
- l'approfondissement d'une réflexion visant à définir les aménagements des voiries départementales en fonction du niveau de trafic et du tissu urbain traversé.
- la prise en compte et la mise en œuvre des normes de stationnement des vélos dans les constructions de bâtiments à travers ses aides et sa contribution aux Plans Locaux d'Urbanisme et Schémas de Cohérence Territoriaux des collectivités.
- la levée du moratoire sur l'aide de notre collectivité aux travaux menés par les communes pour l'aménagement de pistes cyclables entrant en cohérence avec le réseau établi à l'échelle départementale.
- une participation financière du département en direction des agents du Conseil général utilisant le vélo dans le cadre de leur trajet domicile-travail ainsi que l'aménagement sur les sites départementaux de parcs à vélos mis à disposition des agents comme des usagers.
- la création pour les collèges de conditions d'accessibilité aux vélos suffisamment sécurisée dès lors que ces établissements sont situés en bordure de voirie départementale.
- l'incitation à l'implantation de stationnements à vélos à l'intérieur des collèges sur des sites "visibles".
- la mise en place d'actions de sensibilisation dans les collèges (atelier de réparation de vélos, marquage, pose de kit d'éclairage).

Notre volonté dans le cadre de ces nouvelles élections départementales est de construire avec les habitants de ce département, ses acteurs associatifs des ambitions en cohérence avec les besoins de la population de Seine Saint-Denis.

Ainsi, nous vous remercions de votre interpellation. Nous nous tenons bien sûr à votre disposition dans le cas où vous souhaiteriez émettre un avis sur ces orientations ou des propositions que vous sembleront utiles.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, nos sincères salutations.

**Bally Bagayoko      Patrick Braouezec      Suzanna de la Fuente      Florence Haye**